



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20220316_09

BUDGET ANNEXE « INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES » - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 16 mars 2022 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 10 mars 2022 s'est réuni en session ordinaire à BRON, Espace Roger Pestourie, 25 place du 11 Novembre 1918 sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 29
Nombre de délégués en exercice : 86

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon :* Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Christiane CHARNAY, Pascal DAVID, Gilbert-Luc DEVINAZ, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Julien SMATI, Corinne SUBAÏ. *Communes :* Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery); Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Hervé THIBAUD (Bron), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Michel FOURRIER (Chassieu), Alain LEGRAS (Corbas), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITORIO (Givors), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mt-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mt-d'Or), Stéphane PEILLET (St Priest), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Éric RAMOS (Jonage), Frédéric HYVERNAT (Oullins), Jacques DEBORD (La Tour-de-Salvagny).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon),

Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Christiane CHARNAY (Métropole de Lyon),

Philippe GUELPA BONARO (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Éric PEREZ (Métropole de Lyon),

Joëlle SECHAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon),

Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or).

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé THIBAUD (Bron)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-12-24-00002 en date du 24 décembre 2021 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu la délibération n°C-2021-02-24/03 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 24 février 2021 ;

Vu la délibération n° C-2021-03-24/03 adoptant le budget primitif 2021 du budget annexe « Photovoltaïques » lors du Comité syndical du 24 mars 2021 ;

Vu la délibération n° C-2021-06-16/10 adoptant le budget supplémentaire 2021 du budget annexe « Photovoltaïques » lors du Comité syndical du 16 juin 2021 ;

Vu la délibération n° C-2021-12-15/04 adoptant la décision modificative n°1 lors du Comité syndical du 15 décembre 2021 ;

Considérant qu'après avoir examiné le compte administratif 2021, le Comité syndical doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 ;

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2021, les résultats s'établissent ainsi :

Exploitation	
Recettes de fonctionnement (A)	132 474,03 €
Dépenses de fonctionnement (B)	125 090,85 €
Résultat propre 2021 (C = A – B)	7 383,18 €
Excédent de fonctionnement reporté 2020 (D)	11 332,55 €
Résultat global d'exploitation 2021 (E = D + C)	18 715,73 €
Investissement	
Recettes d'investissement (F)	98 966,37 €
Dépenses d'investissement (G)	111 530,82 €
Résultat propre 2021 (H= F- G)	-12 564,45 €
Excédent d'Investissement reporté 2020 (I)	+0,39 €
Solde d'exécution section investissement 2021 (J = H + I)	-12 564,06 €
RAR recettes (K)	0,00 €
RAR dépenses (L)	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement 2021 (M = J + L – K)	12 564,06 €

Résultat d'exploitation reporté sur 2022 (N = E - M)	6 151,67 €
---	-------------------

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le Comité syndical :

REPORTE le solde d'exécution d'investissement ligne codifiée D 001 pour **12 564,06 €** ;

AFFECTE le résultat de d'exploitation comme suit :

- en réserve d'investissement recette du compte 1068 pour **12 564,06 €**,
- en report de fonctionnement ligne codifiée R 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour **6 151,67 €**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

Nombre de délégués votants : 54 (169 voix)
Nombre de délégués avec 8 voix : 16 (dont 4 pouvoirs)
Nombre de délégués avec 2 voix : 3
Nombre de délégués avec 1 voix : 35 (dont 1 pouvoir)

Pour : 45 (160 voix)
Contre : 0
Abstention : 9 (9 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le



Le Président,

Eric PEREZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.